

Communiqué de presse – 30 avril 2026

**EMISSION PAR ADVINI DE 239 314 ACTIONS ORDINAIRES ET
REMISE EN PAIEMENT DE 91 651 ACTIONS AUTO-DETENUES AU
PROFIT DE CORDIER BY INVIVO EN REMUNERATION DES
APPORTS ET DE LA CESSION D'UNE PARTIE DES ACTIVITES
VITICOLES DE CORDIER BY INVIVO**

- ***L'acquisition d'une partie des activités viticoles de Cordier by InVivo, annoncée le 12 mars est finalisée ;***
- ***239 314 actions ordinaires nouvelles ont été émises au bénéfice du groupe Cordier by InVivo à un prix de 35,20 euros, et 91 651 actions ordinaires existantes valorisées au même prix ont par ailleurs été remises en paiement***
- ***A l'issue de ces opérations, Cordier by InVivo et ses affiliés détiennent une participation de 7,9% au capital d'AdVini***

Le 12 mars 2026, AdVini (Euronext Growth - FR0000053043) (la « Société ») et Cordier by InVivo annonçaient la signature d'un protocole engageant (le « Protocole ») en vue de l'acquisition d'une partie des activités de Cordier by InVivo et ses affiliés (ensemble « Cordier by InVivo ») par AdVini, sous la forme d'un apport à AdVini par Cordier by InVivo en titres de filiales et fonds de commerce complété d'une partie en numéraire pour une valeur totale d'environ 11,5 M€, en contrepartie d'une émission d'actions nouvelles et de la remise en paiement d'actions auto-détenues AdVini valorisées au montant unitaire de 35,20 €.

L'Assemblée générale Extraordinaire d'AdVini qui s'est tenue ce jour a approuvé les opérations d'apports et l'émission des actions nouvelles au bénéfice de Cordier by InVivo rendant définitive cette acquisition.

Rationnel de l'opération

Ce rapprochement s'inscrit pleinement dans une logique de complémentarité des marques, des gammes de produits et des réseaux commerciaux et repose sur une vision commune du métier et son évolution, portée par une politique ESG exemplaire et une viticulture durable engagée sur le long terme avec l'amont. Il permet à AdVini :

- de consolider ses positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon, avec l'apport d'un chiffre d'affaires annuel supplémentaire à l'export autour de 50 M€ et d'un renforcement très significatif des équipes commerciales terrain.
- d'entrer avec Café de Paris, marque mondiale, sur le marché des vins effervescents qui est en croissance, et sur le marché des vins désalcoolisés.
- de consolider sa présence dans le Bordelais avec l'apport de la marque historique Cordier.

Communiqué de presse – 30 avril 2026

Modalités des opérations

1. Parties à l'opération

Émetteur – Bénéficiaire des opérations d'Apports

AdVini, société anonyme, dont le siège social est situé à L'Enclos, 34725 St Félix de Lodez, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 896 520 038.

Apporteurs

Cordier, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 21, rue du Port, 33240 Cubzac-Les-Ponts, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 803 399 922 (ci-après « Cordier SAS »).

Cordier Group Holding B.V., société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège social est situé Boerhaavelaan 40-2713 HX Zoetermeer, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro KVK 34266074.

2. Titres et actifs objet des opérations d'Apports

Cordier SAS fait apport à la Société de :

- (i) son fonds de commerce relatif aux activités on et off trade de négoce en France et à l'étranger hors Pays-Bas et Belgique attachées aux marques de tiers et aux marques propres, et à la commercialisation en France et dans le monde des produits vendus sous la marque "Café de Paris" (y compris (x) le bénéfice des contrats de distribution y afférents, notamment en France, en Suisse et au Japon, sous réserve d'un accord préalable des co-contractants concernés et (y) les libellés utilisés pour la commercialisation de certains produits tels que listés au Protocole), ainsi que la propriété des marques propres, (ci-après désigné le "Fonds Maison Cordier/Café de Paris").
- (ii) la totalité des six millions deux cent seize mille (6.216.000) actions qu'elle détient représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Cordier Excel, société par actions simplifiée au capital de 6.216.000 euros, dont le siège social est situé 21, rue du Port, 33240 Cubzac-Les-Ponts, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 821 654 886 ("Cordier Excel").

Cordier Group Holding B.V. fait apport à la Société d'un total de 15.000 (100%) actions qu'elle détient représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Cordier NL, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais dont le siège social est situé Boerhaavelaan 40-2713 HX Zoetermeer, the Netherlands, immatriculée sous le numéro KVK 01099405 ("Cordier NL").

3. Modalités des opérations d'Apports

L'Apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature tel que défini par les dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce. Les titres et actifs apportés ont été évalués à leur valeur réelle et les traités d'apport ont fixé la valeur des Apports à 8.423.910 euros.

Communiqué de presse – 30 avril 2026

Ces Apports ont été rémunérés par l'émission de 239 314 actions Advini émises au prix de 35,20 euros, assortie d'une soulte de 57,20 euros.

Le montant de l'augmentation de capital de la Société qui en résulte est de 1 914 512 euros, ce qui porte le capital social de la Société à 33 449 192 euros, divisé en 4 181 149 actions ordinaires d'une valeur nominale de 8 euros chacune entièrement libérées et de mêmes catégories.

Les actions nouvelles représentent 6,07% du capital de la Société avant émission et un actionnaire détenant 1% du capital verra sa participation diluée à 0,94% à la suite de l'émission.

Les Nouvelles Actions Advini feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société existantes (code ISIN - FR0000053043) à confirmer en fonction de la date de jouissance.[HD1.1]

4. Appréciation de valeur et de la rémunération des opérations d'Apports

Conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, Monsieur Sébastien Michel a été désigné en qualité de commissaire aux apports (le « Commissaire aux Apports ») pour les besoins de l'Apport, par ordonnance de la Présidente du Tribunal de commerce de Montpellier en date du 18 mars 2026, avec pour mission d'apprécier la valeur de l'Apport et l'équité de la rémunération des actifs apportés. Les rapports du Commissaire aux Apports ont été déposés au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société le 21 avril 2026.

(i) Conclusions du Commissaire aux Apports sur la valeur des Apports

Dans son rapport sur la valeur de l'Apport en date du 21 avril 2026, le Commissaire aux Apports indique que : « En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports de huit millions quatre cent vingt-trois mille neuf cent dix euros (8.423.910 euros) n'est pas surévaluée. ».

(ii) Conclusions du Commissaire aux Apports sur la rémunération des Apports

Dans son rapport sur la rémunération des Apports en date du 21 avril 2026, le Commissaire aux Apports indique que : « Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération proposée pour les apports s'élevant à 8 423 910 conduisant à émettre 239 314 actions Advini, Apports arrêtés par les parties présente un caractère équitable. ».

5. Modalités des opérations d'acquisitions

En complément des opérations d'Apports décrites ci-dessus, la Société a procédé à l'acquisition des titres ou fonds de commerce des entités suivantes : Cordier Japan, du fonds de commerce Béné (propriété de Cordier SAS) et du fonds de commerce de la société Cordier BE, ainsi que d'une créance en contrepartie de la remise en paiement de 91.651 actions Advini auto détenues.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, le groupe Cordier by Invivo détient 330 965 actions Advini représentant 7,9% du capital de la Société.

La Société rappelle également (i) que Cordier by InVivo a été désignée en qualité de censeur au Conseil d'Administration d'Advini par décision en date du 14 avril 2026, et (ii) qu'un pacte d'actionnaires a été conclu ce jour entre InVivo et les actionnaires de contrôle d'Advini.

Communiqué de presse – 30 avril 2026

A PROPOS D'ADVINI

Fondé en 1872, AdVini est un groupe viticole international, porté par une âme familiale, un actionariat visionnaire et humaniste et un esprit d'entreprendre. Ainsi, depuis plus de 150 ans, AdVini embrasse tous les métiers de la filière vin. A la fois vigneron et producteur, acteur et expert de la supply-chain et distributeur dans le monde entier, AdVini perpétue un savoir-faire d'excellence et des traditions culturelles, en partageant sa passion du vin avec ses partenaires et en révélant la mosaïque des terroirs et des histoires qui la composent, comme par exemple, les Vignobles Jeanjean en Languedoc, le Domaine Cazes en Roussillon, l'Oratoire des Papes à Châteauneuf-du-Pape, le Domaine Gassier en Provence, le Château Capet Guiller à Saint-Emilion, la Maison Champy à Beaune, le Domaine Laroche à Chablis et Ken Forrester Vineyards et Kleine Zalze à Stellenbosch en Afrique du Sud. Profondément enraciné au cœur du vignoble en France et en Afrique du Sud, AdVini cultive l'autonomie de ses maisons, fédérées autour d'une raison d'être commune : « Agir chaque jour avec humanité, unis dans la diversité, pour la valorisation des Vignobles et des Hommes. »

Résolument engagé pour la durabilité de ses activités, AdVini s'évertue au quotidien à réduire l'impact environnemental de ses activités : tant à la vigne, où elle mène la transition agroécologique de ses vignobles, qu'au sein de ses sites de production, où sont pilotés étroitement consommation d'eau, performance énergétique et éco-conception de ses vins.

A PROPOS DE CORDIER BY INVIVO

Créé en juin 2015, Cordier by InVivo est une filiale de l'union nationale de coopératives agricoles française, InVivo. Cordier by InVivo œuvre à la construction de marques internationales fortes s'appuyant sur une base viticole de 29 000 hectares répartie entre Bordeaux, le Sud-Ouest, le Languedoc, le Roussillon, la vallée du Rhône et le Beaujolais. C'est un acteur mondial verticalement intégré avec 10 caves coopératives partenaires (4100 viticulteurs), des sociétés de distribution implantées dans les pays à forte consommation (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Asie, Amérique du Nord, Afrique du Sud) et des sites d'embouteillage en propre. Producteur, marketeur et distributeur, Cordier by InVivo a pour raison d'être de générer de la valeur responsable en créant des boissons qui inspirent et régaler les générations d'aujourd'hui et de demain.

A PROPOS D'INVIVO

Le groupe InVivo est l'un des premiers groupes européens agricoles avec un CA de 11,4 milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisée en France, et un effectif de 15 000 salariés, dont 10 000 en France. Implanté dans 38 pays, il regroupe 90 sites industriels, dont 54 en France. Ce pilier de la souveraineté alimentaire intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacune de ses quatre grandes activités stratégiques : Négoce international de grains ; Agriculture ; Agroalimentaire (Malt, Pôle blé, Vin) ; Jardinerie et distribution alimentaire. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète le dispositif pour accélérer la transformation de ces activités, vers la 3ème révolution agricole. Pour en savoir plus : invivo-group.com – [@InVivoGroup](https://www.instagram.com/InVivoGroup)

CONTACTS PRESSE



Julia Bouget
Chargée de Communication
julia.bouget@advini.com



Caroline Galmard
Responsable Communication
caroline.galmard@cordier.com